

CONTRAINTES DE GENRE SUR LES CORPS : CORPS GENRES / CORPS MONSTRUEUX : MATERIALITE DES CORPS ET RESIGNIFICATION DE L'ORDRE SYMBOLIQUE : LORSQUE LE 'MAUVAIS GENRE' INTERROGE LA PSYCHANALYSE

Caterina REA
UNIVERSITE DE LILLE 3

Introduction

« Il semble que l'humain doive devenir étranger à lui-même, monstrueux même, pour réinstaurer l'humain sur un autre plan » (BUTLER, 2006 : 219). Dans cette phrase de *Défaire le genre* se condense tout le projet philosophique et surtout pratico-politique de J. Butler, autour de la relation profonde qui lie la constitution du corps humain avec les contraintes de genre. Nous n'aborderons pas ici le thème du monstrueux dans des termes esthétiques, mais bio-politiques et plus précisément en tant que condition de ces vies qui se tiennent aux bords de l'ordre symbolique présenté comme le fondement de la Culture et de l'Humain. En ce sens, la figure butlerienne d'Antigone, ou plus précisément celle d'une postériorité antigonienne, venant troubler les frontières symboliques de l'ordre culturel, pourrait incarner le défi du monstrueux. Dans sa vaste réflexion sur les corps et sur leur matérialisation par les normes de genre, J. Butler fait de l'ab-norme et du monstrueux des conditions pour repenser les frontières de la reconnaissance et de l'humain. Elle invite à descendre vers ces vies de « mauvais genre », vers ces corps abjects et rendus illisibles par les normes communes qui fixent les frontières, souvent trop rigides et statiques, de l'Humain. Comment et par quels moyens sera-t-il possible de renégocier ces frontières, de dépasser les étroitesse de l'ordre symbolique et de ses contraintes prétendument inébranlables ?

Pour poser la question du monstrueux et de ses possibilités subversives, nous devons creuser davantage la relation entre corps, sexe et norme, analyser leur relation intrinsèque par laquelle les corps se matérialisent à travers un processus d'itération des normes et de contraintes qui ont le pouvoir de les façonner en tant que corps viables ou pas viables. Nous introduisons ainsi la notion de « mauvais genre » pour indiquer la condition de ces corps qui semblent sortir des cadres de la reconnaissance, reproduire mal les « normes par lesquelles on devient viable » (BUTLER, 2009 : 16) voire trahir le présumé modèle ou critère qu'elles sont censées garantir. Il s'agit de saisir comment le genre opère pour produire le monstrueux, à savoir son dehors, des zones d'exclusion et de rejet dans lesquelles se tiennent des corps mal genrés, des vies considérées comme invivables et comme des lots inhabitables.

C'est ce qui se manifeste de la façon la plus claire dans le cas des êtres relégués dans l'abjection qui n'apparaissent pas correctement genrés : c'est leur humanité même qui est mise en question. En effet la construction du genre se réalise au moyen d'exclusions, de telle sorte que l'humain n'est pas seulement produit en relation à l'inhumain, mais à travers un ensemble d'exclusions, d'effacement radicaux, auxquels est refusée, à strictement parler, la possibilité d'une expression culturelle. (BUTLER, 2009 : 21)

Or, le genre cache difficilement son ambiguïté et les limites qu'il trace apparaissent poreuses, tout autres que naturelles et essentielles. Si tout corps est toujours déjà depuis le début genré, s'il n'y a pas de subjectivité en dehors des normes de genre, celui-ci incarne aussi la possibilité, la capacité critique (*critical agency*) de faire quelque chose à partir de ce qu'il a fait de nous. Comme le dit M-J. Bertini en résumant la perspective butlerienne, « le

genre fait Loi, autrement dit, il détermine et structure l'ensemble des normes et des valeurs qui en découlent » (BERTINI, 2009 : 86). Néanmoins, cette affirmation pose déjà la question quant à « ce que voulons faire de ce que le genre fait de nous. Prendre en compte la dimension du Genre implique donc des bouleversements bien plus importants qu'il ne paraît » (BERTINI, 2009 : 84). Je vais aborder ce double aspect du genre qui d'un côté nous façonne et nous constitue comme ce à quoi on ne peut pas se soustraire (le « je corporel » n'émerge que dans et par l'assomption du genre), et d'autre côté permet des possibilités de résistance et de subversion en secouant tout paradigme pré-donné et figé.

Ce texte s'articule selon trois passages fondamentaux :

- production des corps à travers la norme : relecture du symbolique comme un site historique de contraintes de genre et de pouvoir.
- production de corps monstrueux comme ce qui bouleverse et inquiète les lois de la société, comme des sites d'abjections exclus de l'ordre symbolique : les vies de mauvais genre. Je rappelle juste en passant que, dans son archéologie du monstre et du monstrueux, M. Foucault pose déjà ceux-ci en relation à la dimension de la loi : ainsi « le cadre de référence du monstre humain, bien entendu, est la loi. La notion de monstre est essentiellement une notion juridique » (FOUCAULT, 1999 : 51), ce qui nous permet de préciser que la norme en question dans la définition du monstrueux est toujours une norme historiquement instituée (même lorsqu'elle se présente comme naturelle ou structurelle).
- possibilité de subversion dans le monstrueux : la figure butlerienne d'Antigone.

Matérialité corporelle et production symbolique

Quelques mots sur la conception butlerienne du corps et du sexe comme processus de matérialisation par les normes et le pouvoir : elle nous permet de définir la portée de la catégorie du genre que l'on ne saurait pas réduire à un pur effet volontariste et subjectif. Le genre a donc depuis le début une valeur sociale, car produit historiquement à travers le processus d'itérations et de répétitions des contraintes qu'il véhicule. De même, parler de corps en termes de matérialisation revient à souligner le fait que celui-ci n'est pas une essence naturelle originellement atteignable en deçà des processus sociaux et historiques dans et par lesquels il est institué : nous n'avons accès à la matérialité du corps qu'à travers un processus réitéré de médiations culturelles. « La matérialité – affirme Butler – désigne un certain effet de pouvoir, ou plutôt, elle est le pouvoir dans son effet formateur ou constitutif » (BUTLER, 2009 : 46).

Corps, sexe, norme et pouvoir sont donc profondément liés : la norme n'est pas uniquement un facteur de répression ou d'interdiction, elle n'est guère simple discipline qui plie et rend dociles les corps, mais elle est avant tout ce qui engendre et produit les corps. En revenant sur son propre travail, Butler précise ceci : « Je voulais déterminer la façon dont une norme peut effectivement matérialiser un corps ; je voulais comprendre comment la matérialité du corps peut non seulement être investie par une norme, mais aussi en un sens être animée et profilée par elle » (BUTLER, 2005a, p. 15). Il s'agit donc d'analyser comment la contrainte de genre agit dans la production de la concrétude même du corps et du sexe.

Il n'y a pas de sexe et de corps sans norme, ce qui implique le fait de renoncer au fantasme d'un corps qui ne serait pas le produit du pouvoir et qui pourrait faire abstraction des contraintes. Dans les termes de Butler, nous pouvons conclure que ce qui est supposé être le plus cru – le sexe, le corps – est « toujours déjà cuit » (BUTLER, 2005b : 117). Le sexe, pourrions-nous dire, est ainsi subsumé dans la catégorie du genre, car il ne constitue pas une entité biologique précédant le genre (social), ni un ordre naturel préalable à l'ordre culturel et linguistique.

Or, si le sexe est pensé comme norme, nous devons interroger le statut de cette norme. Butler identifie toute norme avec une pratique réitérative qui la cite et la re-cite de façon à ce que son statut normatif dépend et est constitué par sa répétition même. Ainsi, toute loi – y comprise celle qui détermine le sexe – est comprise comme un processus temporel de réitérations et de citations qui l'instituent en tant que loi. Il en découle une compréhension sociale, historique et politique de la norme ancrée aux pratiques de codage et de recodage de ses expressions. La loi n'est donc pas donnée une fois pour toutes comme une norme figée avant qu'elle ne soit citée et par là produite. La norme sexuelle et ses effets corporels sont donc des produits d'institution qui, comme tels, n'ont rien d'immuable et de non questionnable. « Nos seulement la construction se déroule dans le temps – précise Butler – mais elle est elle-même un processus temporel qui opère par réitération des normes ; le sexe est ainsi à la fois produit et déstabilisé au cours de cette réitération » (BUTLER, 2009 : 23).

Que dire alors de la loi symbolique que certains anthropologues et psychanalystes nous présentent comme constitutive de l'humain et de la Culture ? En définissant l'ordre de la différence des sexes et des générations, la loi symbolique prétendrait, en effet, « jouir d'un statut ontologique indépendant » (BUTLER, 2009 : 29) précédant le processus même de ses citations et itérations productives. Le symbolique apparaît ici comme la condition originaire et structurante de la vie psychique et sexuelle de tout être humain, donc comme une condition intouchable et non soumise aux transformations de l'histoire. Par l'adhésion au symbolique est ainsi censée s'accomplir une sexualité « mature et achevée », car organisée selon un assujettissement genré aux contraintes imposées par la différence des sexes. Comme le rappelle avec lucidité critique la psychanalyste S. Prokhoris, cet ordre Symbolique, si souvent invoqué « afin paraît-il de nous épargner l'horreur d'être précipités dans le chaos du hors sexe » (PROKHORIS, 2000 : 178), est souvent présenté comme un ordre transcendant l'histoire et fabriquant les frontières rigides d'identités nettes et bien normalisées. On comprend bien alors que l'ordre symbolique dispose et hiérarchise ces identités selon les exigences du dispositif de Genre. En effet, souligne Bertini, « le genre est l'ordre symbolique en acte, ou si l'on préfère le genre se tient du côté du dispositif alors que l'ordre symbolique se tient lui du côté du discours. En d'autres termes, le Genre est un pouvoir soutenu par le savoir qu'est l'ordre symbolique » (BERTINI, 2009 : 129). En tant qu'apparat théorique d'un dispositif de pouvoir, le symbolique est ce qui détermine les critères d'intelligibilité et de reconnaissance. Il produit et façonne les corps en les marquant par la seule matrice hétérosexuelle et par la loi pseudo-naturelle de la différence des sexes à laquelle ils devraient se soumettre. Un passage de Lacan pourrait servir à éclaircir cette position : « Le sujet trouve sa place dans un appareil symbolique préformé qui instaure la loi dans la sexualité. Et cette loi ne permet plus au sujet de réaliser sa sexualité que sur le plan symbolique » (LACAN, 1981 : 191). Et un peu plus loin Lacan précise comment entendre cette dimension symbolique et son rapport avec l'assomption du binarisme des sexes. « C'est à la symbolisation qu'est soumise, comme une exigence essentielle, la réalisation génitale – que l'homme se virilise, que la femme accepte véritablement sa fonction féminine » (LACAN, 1981 : 200). Telle est la condition de toute réalisation d'une « position sexuelle normale, achevée » (LACAN, 1981 :

200). Il va sans dire que, dans ce contexte, toute contestation ou transgression de la norme serait vouée à l'échec et même elle nous ferait chuter dans l'état monstrueux et déshumanisant de l'indifférencié et de l'asexué.

L'ordre symbolique se trouve donc dans la condition paradoxale de poser une norme qui se veut incontestable et intouchable car son opposition nous ferait sortir des limites de l'humain et de l'intelligible. Or, n'est-ce pas cet ordre même qui produit son propre dehors ? Comme le rappelle très clairement Butler :

Le fait que la résistance soit ici liée uniquement à la possibilité de l'échec témoigne (...) de l'insuffisance de cette conception de la loi : cette formulation suggère que la loi, l'injonction qui produit l'échec ne peut elle-même être réélaborée ou levée par les résistances qu'elle engendre. On peut dès lors se demander quel est le statut de cette loi comme site de pouvoir ? (BUTLER, 2009 : 115)

Butler propose ainsi de redéfinir le symbolique comme un site historique et un ordre institué des contraintes de genre et de race, un ensemble de normes régulatrices qui matérialisent les corps en les rendant plus ou moins viables à travers la reproduction de « l'hégémonie hétérosexuelle » (BUTLER, 2009 : 30). Ainsi les positions sexuelles définies par le symbolique ne sont pas des identités prédéfinies qui précéderaient le processus itératif et les pratiques de leur institution. « L'incarnation du sexe serait une manière de citer la loi, mais ni le sexe ni la loi ne peuvent être dits préexister à leurs diverses incarnations et citations (...). Le pouvoir excessif du symbolique est lui-même produit par les citations particulières qui incarnent la loi » (BUTLER, 2009 : 118). Si le genre s'avère être une imitation ou une répétition sans original, les contraintes symboliques qu'il dégage apparaîtront-elles quelque peu moins inévitables ?

Ordre symbolique et exclusion : vies de mauvais genre

Je voudrais ainsi souligner l'importance de la catégorie du genre comme outil critique qui nous permet de déjouer voir d'ébranler le statut des normes qu'il met en place. Bertini souligne justement les « ruses du Genre » (BERTINI, 2009 : 87) qui tantôt nous assujetti à ses contraintes et à ses dynamiques de pouvoir, tantôt nous permet de les subvertir en nous donnant les conditions pour repenser et resignifier les normes qui le constituent. Pensons ici au lexique de l'abjection et de l'exclusion par lequel Butler désigne ces corps et ces vies qui ne comptent pas, mis à l'écart comme des rejets des normes symboliques du genre, mais auxquels elle confère aussi la capacité de devenir une puissance de transgression et de réarticulation de ces normes. A la frontière du non intelligible ou du non reconnaissable, le monstrueux butlerien trouve toute sa teneur politique, au sens d'« une politisation de l'abjection » (BUTLER, 2009 : 36) qui permette d'en refaire l'histoire et de réinventer des critères plus humains de reconnaissance.

Le genre produit en effet ses zones d'exclusion, des vies de mauvais genre qui semblent rater le processus de matérialisation des normes corporelles et qui ne sont donc pas reconnues comme des vies vivables. Ces corps qui ne comptent pas forment le revers de la matrice de genre en tant que condition de toute émergence de l'humain. Toute occurrence normative produit ainsi son propre dehors, des vies et des corps qui échouent à être reconnus comme intelligibles ou viables à son égard¹. « Comment la matérialisation de la norme à

¹ Bien que, dans les textes mentionnés, Butler fasse plus directement référence aux normes qui marquent la vie genrée, nous rappelons que le rapport vie, norme et exclusion traverse toute la pensée butlerienne et notamment ses réflexions sur la guerre et les violences de l'occupation militaire (en Irak ou en Palestine) ou encore sur les prisonniers de Guantanamo et sur les effets de la lutte au terrorisme. Dans tous ces cas, la question qui se pose

travers la formation corporelle produit-elle un domaine de corps rejetés dans l'abjection, un champ de déformation qui, par son échec à être reconnu comme pleinement humain, fortifie ces normes régulatrices ? » (BUTLER, 2009 : 30). Ces corps se rapprochent de la définition foucauldienne du monstrueux en tant qu'il est « ce qui combine l'impossible et l'interdit » (FOUCAULT, 1999 : 51).

Ici se manifeste le paradoxe incarné par ces vies de « mauvais genre » qui semblent se tenir aux bords des normes symboliques dont sont pétries nos sociétés. Je pense à la stigmatisation dont souffrent beaucoup de vies *queer* et en général les minorités sexuelles visées par les actes et des discours homophobes et transphobes ne voyant en elles que des traîtres ou des formes ratées à l'égard des positions et des rôles genrés réitérés par la norme hétérosexuelle. Mais aussi les corps des personnes migrantes ou des sans papiers victimes de xénophobie et de racisme. Bref, nous savons bien qu'il y a des corps qui ne passent pas dans la sphère publique, donc des corps qui ne sont pas viables et qui restent hors des cadres de reconnaissance sociale, car ils défont des contraintes morphologiques, raciales, sexuelles ou de genre. Or ce que le discours commun et la société, entendue dans son aspect le plus conservateur, considèrent comme un échec à l'égard des normes, ne pourrait-il pas être en revanche une stratégie de resignification, une capacité d'agir qui, en interrogeant les normes corporelles réglementaires, ouvre le champ à de nouveaux possibles humains ? Comment la violence, la méconnaissance et la phobie auxquelles ces vies sont incessamment soumises pourraient-elles donner lieu à des stratégies communes de lutte anti-homophobe, anti-transphobe, antiraciste voire féministe ?

La suggestion que les vies des butchs, des fems et des transgenres ne sont pas des référents essentiels pour repenser la vie politique et une société plus juste et équitable échoue à reconnaître la violence que les personnes genrées différemment subissent dans la sphère publique et échoue ainsi à reconnaître que la corporalisation dénote un ensemble contesté de normes, définissant quelles personnes seront prises en compte en tant que sujets viables dans la sphère politique (BUTLER, 2006 : 42).

Butler précise à plusieurs reprises comment les politiques *queer* ont toujours revendiqué cette capacité d'agir créatif, capacité de « tourner une institution vers une autre direction », de contester sa normalisation. Elles incarnent des « pratiques de resignification » (BUTLER, 2009 : 235). Qu'est-ce que alors l'ainsi nommé « invivable » et « monstrueux » peut faire aux normes et à la sphère publique ? Que se passe-t-il lorsque le prétendu inhumain se met à parler le langage de l'humain ? « Ceux qui sont jugés illisibles, méconnaissables ou impossibles parlent pourtant dans les termes de l'humain, ouvrant par là ce terme à une histoire qui n'est pas totalement déterminée par les différentiels du pouvoir existants » (BUTLER, 2006 : 26).

La question qu'il s'agit ici de poser porte alors sur le statut de ces normes : aucune ne pourra revendiquer un statut ontologiquement préalable, naturel et originaire. Les vies rendues « montreuses » et de « mauvais genre » sont, en effet, le produit de critères et règles qui, en aucun moment, ne peuvent revendiquer un statut originaire et de modèle pré-donné. Plus précisément, si les corps et les processus de corporalisation impliquent toujours une référence idéale, à savoir à des cadres de reconnaissance et d'intelligibilité, ceux-ci sont toujours socialement et historiquement façonnés.

est celle d'une analyse critique des frontières normatives qui viennent séparer l'humain de l'inhumain, des vies dignes d'être vécues et pleurées de celles qui ne sont pas reconnues comme telles. La tâche d'une politique démocratique est donc celle d'élargir et étendre les cadres normatifs qui permettent une vie viable pour ceux qui en étaient exclus.

En effet, comme pour la stratégie *queer* du retournement de l'injure, l'appel au 'mauvais genre' contient la possibilité d'un renversement du présumé modèle originaire. Parler de mauvais genre nous renvoie ainsi au paradoxe selon lequel il n'y a pas de critère véritablement premier et incontestablement contraignant en fonction duquel certaines positions seraient proclamées mauvaises. On dit que ces vies échouent à réitérer fidèlement les normes de genre, mais ces normes ne sont instituées comme légitimes que dans et par les processus incessants de leur réitération. Elles n'ont pas de statut préalable au dynamisme de leur production. Ainsi le genre révèle son potentiel transgressif : « le genre est une sorte d'imitation qui ne renvoie à aucun original ; de fait, il s'agit d'une imitation qui produit la notion même d'original comme effet et conséquence de cette imitation » (BUTLER, 2001 : 154). Il déstabilise les identités qu'à même temps il façonne et institue, en montrant que le présumé originaire, l'antérieur est en réalité postérieur à son imitation et itération. Dès lors, si le genre est une norme qui n'a pas d'originaire ni de fondement, les corps et les vies qui ne s'y conforment pas et qui se tiennent à la limite du symbolique deviennent l'espace d'une resignification et d'une renégociation des contraintes qu'il véhicule.

Un monde pour Antigone

La figure butlerienne d'Antigone pourrait incarner ce pouvoir transgressif et novateur du monstrueux. Antigone est par excellence celle qui se tient à la frontière du symbolique et qui revendique sa position. Elle ose prendre parole à partir de cette périphérie de l'humain qu'elle incarne et qu'ainsi elle remet incessamment en question.

Ce qui m'intéresse – précise Butler – est la façon dont, parce que Antigone est déjà à la frontière de l'intelligible, après tout – son père était son frère – elle défie déjà la parenté, elle est déjà légèrement monstrueuse, elle est déjà à la limite de l'humain, parce qu'elle se tient à la limite de la parenté. La question de savoir si son discours est un discours, sa vie une vie, sa mort une mort, il me semble que tout cela devient vraiment essentiel. (BUTLER, 2005a : 47)

Dès lors, quel discours est intelligible, quelle vie est vivable, quelle mort est pleurable? Voici les points d'interrogation que la figure d'Antigone soulève, les certitudes qu'elle secoue.

Antigone apparaît, dans l'histoire de la philosophie et de la psychanalyse, comme la « figure de l'impossibilité de vivre » (MARRATI, 2009 : 183). De Hegel à Lacan la nécessité de sa mort, l'inéluctabilité de son destin tragique demeure une donnée non questionnée, quelque chose qui semblerait s'imposer de soi du fait de sa position au sein des équilibres des rapports humains, de sa rébellion tenace aux codes de l'ordre social et familial (elle refuse de se plier à la loi du roi de Thèbes, Créon, qui est aussi son oncle). Déjà sa condition corporelle, sa chair même est porteuse de trouble et d'inquiétude : elle est issue d'inceste, fille et sœur de son propre père. « Elle est l'enfant de l'inceste, comment l'inceste parcourt-il son propre désir ? » (BUTLER, 2006 : 195).

Pour Butler, Antigone (Anti-goné, contre la génération) est celle qui vient jeter le trouble dans l'ordre des générations, mais aussi dans le genre (elle est souvent dite « homme »). Dans l'Œdipe à Colon de Sophocle, le vieux Œdipe désormais mourant, se réfère à ses filles, Ismène et surtout Antigone, comme à des fils qui l'ont pris en charge et conduit aveugle et exilé, alors que ces fils ne se sont pas fait charge de lui. Butler souligne cette ambigüité masculine d'Antigone qu'Œdipe même assigne à la position d'un fils plutôt qu'à celle d'une fille. Tout au long de la pièce qui porte son nom, sa position de genre reste encore flottante : elle ose défier ouvertement Créon, ne renie pas son acte et se tient devant lui en

revendiquant tous ses gestes et toutes ses paroles. Ce que sa sœur Ismène n'a pas le courage de faire car, dit-elle, les femmes ne sont pas faites pour défier les hommes, Antigone le réalise et le proclame. De même, elle refuse la place de mère et d'épouse.

Précisons, dès à présent, que cette lecture d'Antigone ne fait pas de celle-ci la représentation des lois de la nature opposées à celles de la culture et de la société, des lois non écrites et non modifiables de la famille opposées aux normes conventionnelles de l'institution. Antigone incarnerait plutôt ici une autre forme possible de l'institution : celle qui a été refusée et mise à l'écart, mais qui relève encore et fait partie de la sphère des normes. D'ailleurs, en affirmant sa proximité avec son frère Polynice, le maudit et l'exclu, elle se range du côté de ceux qui ne sont pas dans la règle et qui n'incarnent pas une officialité et que pour cela remettent en question l'ordre normatif établi.

En effet la figure d'Antigone est celle de l'opposition à la norme, de son affrontement et de son dépassement. Elle incarne par excellence la mise en question de l'ordre sexuel, condition éternelle de toute humanisation. Elle se situe donc aux marges de la norme et, par cette position, invoque la possibilité de son changement.

Cette reprise de la figure d'Antigone interroge les conditions d'intelligibilité propre aux structures intouchables de la famille, de la parenté et du genre en montrant leur caractère instable. Un monde qui serait vivable pour Antigone est un monde capable de remettre incessamment en question les normes qui le gouvernent et, en dernière instance, celles qui régulent l'hétérosexualité normative.

Dans le prisme actuel par lequel Butler le relit, le drame d'Antigone nous situe déjà face à l'exigence de redéfinir les critères de la vivabilité et de viabilité de l'existence singulière et sociale. Elle nous révèle déjà le paradoxe de l'ordre symbolique : celui-ci figure en même temps comme la limite de l'humain et comme ce qui affirme et décide qu'une telle barrière est indépassable, en entretenant des figures de l'exclusion. En effet, bien au-delà de la simple fonction de limite, le symbolique agit plutôt comme le pouvoir instituant cette limite et comme tel il est d'emblé pris dans les enjeux politiques et sociaux qui visent son maintien incontesté.

Si, comme Lacan le prétend, Antigone représente une forme de pensée qui va à l'encontre du symbolique et, par là même, à l'encontre de la vie, peut-être est-ce précisément parce que les termes mêmes de viabilité sont établis par un symbolique contrebalancé par cette sorte de prétention incarnée par Antigone. Et cette prétention n'a pas lieu hors du symbolique, ou même simplement hors de la sphère publique, mais dans ce cadre [...]. (BUTLER, 2003 : 62-63).

Autant dire que le symbolique ne peut pas prétendre réduire l'écart incontournable qui est celui de son incessante institution. Antigone est la figure de la resignification de la loi, de lieu d'exclusion qui devient site de transgression et de subversion capable de donner visibilité à ces possibles humains, à ces vies et à ces corps rendus non reconnaissables par l'ordre établi.

Conclusion

Nous avons essayé de montrer comment, à travers la figure du monstrueux qui secoue et bouleverse les frontières de l'Humain, celles-ci deviennent plus souples et montrent qu'elles ne sont pas inéluctables. La catégorie du genre dégage ici toute sa fécondité en nous rappelant que notre rapport intime et constitutif aux normes n'implique pas pour autant

l'impossibilité de les changer, de les recréer, de les transformer. Le genre peut être troublé et la rigidité de ses schèmes binaires contestée. Dans ce sens, la notion même du monstrueux est à même de dégager l'instabilité de ces frontières et nous invite donc à une renégociation permanente des limites qui constituent nos identités et nos prétendues certitudes sur ce qui est dit être humain et sur ce qui en serait exclu.

L'Antigone butlerienne semble incarner l'exemple du pouvoir subversif de ce qui transcende les règles de l'intelligibilité humaine.

Bien qu'Antigone meure, son acte continue d'exister au niveau de la langue, mais quel est son acte ? Cet acte est et n'est pas le sien, une offense aux normes de la parenté et du genre qui rend visible le caractère précaire de ces normes, leur soudaine et troublante transférabilité, leur capacité à être répétés dans des contextes et selon des manières qu'il n'est pas possible de prévoir pleinement. (BUTLER, 2003 : 33)

Bibliographie

- BERTINI, Marie-Joseph (2009), *Ni d'Eve, ni d'Adam. Défaire la différence des sexes*, Paris, Max Milo.
- BUTLER, Judith (2001) « Imitation et insubordination de genre », dans RUBIN Gayle – BUTLER Judith, *Marché au sexe*, Paris, EPEL.
- (2003), *Antigone : la parenté entre vie et mort*, Paris, EPEL.
- (2005a), *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*. Entretiens, Paris, Ed. Amsterdam.
- (2005b), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- (2006), *Défaire le genre*, Paris, Ed. Amsterdam.
- (2009), *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du 'sexe'*, Paris, Ed. Amsterdam.
- FOUCAULT, Michel (1999), *Les anormaux. Cours au Collège de France 1774-1975*, Paris, Gallimard.
- LACAN, Jacques (1981), *Séminaire III. Les psychoses (1955-1956)*, Paris, Seuil.
- MARRATI, Paola (2009), « La vie et les normes », dans DAVID-MENARD, Monique (dir.) (2009), *Sexualités, genres et mélancolie. S'entretenir avec J. Butler*, Paris, Campagne Première.
- PROKHORIS, Sabine (2000), *Le sexe prescrit. La différence des sexes en question*, Paris, Flammarion.

Pour citer cet article : REA, Caterina (2010), « Contraintes de genre sur les corps : corps genrés / corps monstrueux : Matérialité des corps et resignification de l'ordre symbolique : lorsque le 'mauvais genre' interroge la psychanalyse », *Lectures du genre n° 7 : Genre, canon et monstruosités* http://lecturesduggenre.fr/lectures_du_genre_7/rea.html

Version PDF : 50-58